



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Procès-verbal N° 01/20

Séance du Conseil communal du
mercredi 12 février 2020 à 20h30
au Complexe communal du Léman

La 31^{ème} séance de la présente législature 2016-2021, 1^{ère} de cette année 2020 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Etienne Dubuis, Président pour cette année 2019-2020, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

1. Assermentation de M. Sébastien Heyraud

L'ordre du jour appelle la prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil communal. Avant l'assermentation de son nouveau membre, l'effectif du Conseil est de 59 membres.

M. le Président procède à la prestation de serment du nouveau membre du Conseil communal ayant accepté son siège repourvu conformément à l'article 10 du RCC, soit :

- M. Sébastien Heyraud, suppléant à M. Christophe Wyss

M. le Président prie le nouveau membre du Conseil communal de venir se présenter devant l'assemblée et demande à cette dernière de se lever. M. le Président donne lecture du serment en demandant à M. Heyraud de lever la main droite pendant la lecture. Après lecture du serment, M. le Président procède à l'assermentation de nouveau membre en lui demandant de prononcer les mots « je le jure » ou « je le promets ». Tel est fait par M. Sébastien Heyraud.

M. le Président le remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de son serment, lui souhaite plein succès dans ses activités législatives au service de notre Commune, puis lui demande de prendre place au sein de l'Assemblée. M. le Président prie l'assemblée de bien vouloir s'asseoir.

L'effectif du Conseil après assermentation est de 60.

2. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 31 janvier 2020, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 60
Excusés : 13 Mmes Fankhauser, Graetzel et Probst
MM. Affolter, Del Boca, Gass, Pache, Rodriguez, Spaccapietra,
Strobel, Walpen, Weber et Wirth
Absents : 0
Présents : 47
Majorité absolue : 24

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents, à l'exception de Mme Merminod, et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 12 février 2020

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

M. Dijamatovic : J'aimerais proposer un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le port du Laviau. La commission du Laviau a donné lecture de son rapport lors de la séance précédente et certaines questions sont apparues depuis. J'aimerais donc qu'une discussion puisse être ouverte afin que les membres du Conseil puissent adresser leurs questions et propositions à la Municipalité

Mme Theumann : Je voudrais rappeler que la Municipalité a demandé à retirer le point 7 de l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'amendement de l'ordre du jour proposé par M. Dijamatovic.

L'amendement proposé par M. Dijamatovic est accepté par

40 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions

Le sujet sera ajouté au point 7 de l'ordre du jour, ce dernier point ayant été laissé vacant par la Municipalité.

M. le Président invite à passer au vote concernant l'amendement de l'ordre du jour proposé par la Municipalité afin de donner la possibilité aux membres du Conseil qui le désirent de d'avoir une discussion sur le rapport retiré.

L'amendement proposé par la Municipalité est accepté par

36 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions

M. le Président invite à passer au vote sur l'ordre du jour, tel qu'amendé.

L'ordre du jour, est accepté par le Conseil par 40 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019

PV n° 09/19 du 11 décembre 2019.

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

M. Hanlon : J'avais annoncé mon absence à la dernière séance et je vous prie donc de corriger le PV en indiquant que j'étais excusé et pas absent.

Mme Michel : Dans mon intervention en page 19 il faut corriger « ...ont été alignés sur ceux du Chablais » et remplacer par « ont été alignés par l'hôpital régional du Chablais ».

M. Hirsch : Dans mon intervention en page 9, le texte devrait être : « Lorsque nous avons travaillé sur le nouveau règlement des arbres, il y a quelques années, notre motivation principale était de remplacer le règlement en vigueur, basé sur une liste des arbres protégés, par un règlement moins lourd à gérer et tout aussi efficace. La procédure qui a été mise en place avec le nouveau règlement semble également très lourde et j'aimerais connaître le gain d'efficacité qui a effectivement été réalisé dans l'intérêt des habitants. »

Mme Kaeser-Moser : Dans mon intervention en page 19 j'ai donné plusieurs chiffres à propos de l'AJESOL et dans le paragraphe 4 il est indiqué que la part de Saint-Sulpice est de CHF 50'000.— mais c'est bien CHF 500'000.--. Le nombre de places prévues pour 2021 est également à corriger, il s'agit de 182 et par 184. J'aimerais aussi qu'après que je parle du règlement qui a subi une mise à jour, on commence un nouveau paragraphe en retournant à la ligne pour séparer la suite de mon intervention qui traite d'un autre sujet.

Le PV n° 09/19 du 11 décembre 2019 est accepté par 42 voix pour et 4 abstentions

5. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président : Je vais commencer par le message que j'ai reçu de notre huissier, Thomas Deboffe :

Lettre de démission

*M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
M. le Secrétaire Municipal,*

Par la présente je suis au regret de vous faire part de ma démission du poste d'huissier communal avec effet au 31 mars 2020.

De nouvelles perspectives professionnelles ne me permettront malheureusement plus de remplir correctement mes missions pour le bon fonctionnement du Conseil communal de Saint-Sulpice.

Je me vois ainsi contraint de renoncer à mes fonctions et vous prie de bien vouloir croire au regret que cette situation me procure.

Je tiens à remercier chaleureusement chacun des membres de la Municipalité, M. le Secrétaire municipal ainsi que les membres successifs du Bureau du Conseil pour les deux dernières années écoulées.

Participer au bon fonctionnement de la démocratie communale et échanger régulièrement avec les différentes personnes susmentionnées m'ont apporté joie et satisfaction. Je garderai un excellent souvenir de ma collaboration avec la commune de Saint-Sulpice

Je tiens à dire que cela a été une grande chance et un grand plaisir pour nous de travailler avec Thomas Deboffe. En plus des tâches qui étaient attendues de lui, Thomas a gratifié le Bureau de nombreux conseils judicieux aussi bien lors des séances du Conseil qu'au cours des dépouillements. Et cela en gardant toujours un calme admirable. Nous aurons le plaisir de l'avoir encore parmi nous lors de la prochaine séance mais d'ores et déjà un grand merci à lui pour tout ce qu'il nous a apporté.

Autre message reçu : le site internet du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) a été entièrement renouvelé. Il est de lecture très facile et apporte une grande quantité d'informations sur notre environnement immédiat. Son adresse n'a pas changé, à savoir : www.lausanne-morges.ch.

Evénements passés

- L'élection de Mme Christelle Luisier au Conseil d'Etat, ce dimanche, aura des conséquences pour nous. L'Etat de Vaud a communiqué hier que le service cantonal des communes, dont nous dépendons directement, va passer de Mme Béatrice Métraux à la nouvelle élue, Mme Christelle Luisier.
- Rencontre avec la préfète :
Lors de ma première séance comme président, en septembre dernier, je vous avais fait part du désir du secrétaire municipal de St-Sulpice de transmettre au secrétariat du Conseil communal un certain nombre de tâches. Je vous avais alors signalé que nous en avions

accepté certaines qui nous paraissaient relever de notre responsabilité, comme le recueil des documents élaborés par les conseillers communaux (rapports de commission, motions, etc.). Raison pour laquelle, vous apportez dorénavant ces documents au président du Conseil et non plus au greffe.

En revanche, nous avons refusé des tâches qui ne nous semblaient correspondre ni à notre vocation ni à nos moyens, notamment l'impression et la mise sous pli des documents que vous recevez chez vous avant les séances.

J'avais espéré en septembre que l'affaire était close. Mais elle ne l'était malheureusement pas, ce qui nous a conduits à la porter devant la préfète de l'Ouest lausannois, Anne Marion Freiss.

Madame la préfète a organisé une séance de bons offices le 10 décembre dernier pour nous aider à trancher. Elle y a convié côté municipalité messieurs Alain Clerc et Marcel Panzera et, côté Conseil communal, notre collègue Michel Racine et moi-même.

A l'issue de cette rencontre, madame la préfète a envoyé aux deux parties concernées une lettre où elle énumère «les points convenus». Il y en a cinq. Je les énumère puisque ces règles vont avoir des effets sur notre travail :

- 1) Le greffe conserve les tâches d'impression et de mise sous pli des documents destinés au Conseil. C'était là la principale revendication du Bureau.
- 2) Les documents provenant des conseillers communaux doivent parvenir au greffe le jeudi matin de l'avant-dernière semaine avant la séance. Cela s'est fait longtemps le vendredi de l'avant-dernière semaine avant la séance. Ces derniers mois, je vous avais demandé de le faire un jour plus tôt, le jeudi matin, pour donner un peu plus de marge au greffe. Ce jour est donc confirmé. Cela signifie que les documents doivent être apportés à votre président le mercredi soir, soit deux semaines jour pour jour avant la séance du Conseil.
- 3) Au moins quatre semaines devront s'écouler entre le dépôt et le vote d'un préavis. La préfète le demande pour permettre, je la cite, « un travail plus confortable pour l'organe délibérant ». Le Bureau s'en réjouit également. Cela signifie qu'après le dépôt d'un préavis, la commission qui en sera chargée aura au moins deux semaines pour se réunir et rédiger son rapport.
- 4) L'administration communale devra davantage aider à l'avenir le Conseil communal lors des principaux scrutins, à savoir les élections fédérales, cantonales et communales. Elle devra notamment mettre à disposition du Bureau deux membres du personnel communal et trois ordinateurs portables. C'était aussi là une demande du Bureau. Les membres de l'administration restent normalement plus longtemps en poste que les membres du Bureau. Cela a pour conséquence qu'ils accumulent en matière de dépouillement une expérience précieuse que les membres du Bureau n'ont pas forcément et qu'ils peuvent donc être d'un grand secours. C'est une pratique courante dans les communes avoisinantes. Le Bureau se réjouit de pouvoir compter sur ce renfort lors des dépouillements les plus compliqués.
- 5) Enfin, les archives du Conseil communal devront être transférées de manière à les rendre directement accessibles au président et à la secrétaire du Conseil. Jusqu'à présent, nos archives côtoient celles de la Municipalité auxquelles nous ne sommes pas censés avoir accès. Cela signifie que pour toute recherche dans nos archives nous devons passer par le greffe, ce qui a un double inconvénient : cela prend du temps au greffe et cela nous complique la consultation de nos propres documents. Je l'ai encore vérifié ce matin. Là aussi, le Bureau est convaincu que ce changement est positif.

Je suis bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information et toute précision.

- **Scrutins du 7 février :**

Cette journée de votation et d'élection a été l'occasion d'une première, à laquelle nous a initiés l'un des employés de la réception, Nicolas Chronakis. Nous avons passé du contrôle visuel des cartes de vote à leur scannage au moyen d'un lecteur de code barre. La méthode permet un gain de temps important et elle réduit à presque rien le risque d'erreur. Nous n'avons plus besoin de vérifier, par exemple, que les cartes de vote ne portent pas un numéro invalide. Tout se fait automatiquement par une simple pression du doigt.

- Vous avez reçu vos fiches d'indemnités 2018-2019. Elles se veulent plus lisibles que les anciennes. Profitez pour les lire attentivement et n'hésitez pas à me signaler, dès que possible, les erreurs éventuelles. Pour tout ce qui concerne les travaux de commission, elles sont encore soumises à l'ancien régime des tarifs par séance).

- J'ai envoyé à notre nouveau collègue Sébastien Heyraud un petit dossier, qui est destiné à lui donner des informations de base sur notre rôle et notre fonctionnement. C'est une sorte de guide pour les nouveaux conseillers, qui ont toujours beaucoup de choses découvrir et à comprendre. Je vais vous l'envoyer ces prochains jours par e-mail pour que vous puissiez en prendre connaissance et me faire des remarques si vous le jugez utile.

Evénements à venir :

Les dates de nos prochaines séances de Conseil auront lieu les 18 mars, 6 mai, 3 juin et 24 juin et le prochain dépouillement aura lieu le 17 mai.

Enfin, une communication d'une association du district : l'Association pour la Défense des Intérêts de la Région des Hautes Ecoles (ADIRHE) va tenir son assemblée ici même, à la salle du Conseil communal du Léman, le jeudi 12 mars à 20h00. La partie statutaire sera suivie vers 20h45 par un exposé de notre voisin Daniel Mange, sur son projet de gare CFF dans le quartier des Hautes Ecoles. Le sujet est passionnant. Si ce projet devait se réaliser un jour, cela changerait profondément la vie de la commune. Chacun est convié à cette conférence.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : aucune communication

M. Brandt : Quelques mots sur le trafic rue du Centre. Certains d'entre vous étaient déjà là en juin dernier lorsque nous avons organisé un atelier d'échange et de discussion sur les inquiétudes provoquées par l'augmentation du trafic dans la rue du Centre. Beaucoup d'idées ont été évoquées pendant cet exercice très constructif. Pour essayer de concrétiser ces idées nous avons lancé un appel d'offre pour des études visant à trouver les meilleures solutions possibles pour calmer le trafic rue du Centre. En parallèle, nous avons noué une collaboration avec la faculté d'Environnement Naturel, Architectural et Construit (ENAC) à l'EPFL. Ce sont des spécialistes de l'urbanisme et notamment de la mobilité qui encadrent des étudiants et à l'occasion d'une semaine pratique, ils mettent sur pied des ateliers grandeur nature, comme celui que nous allons vous proposer. Cet atelier consisterait à faire passer la rue du Centre en

zone de rencontre, c'est-à-dire en zone 20km/h. Evidemment il y a un cahier des charges important à respecter et tout cela se fait en collaboration avec la police de l'Ouest-lausannois, les transports publics, avec la DGMR et les autorités du Canton. Vous avez peut-être vu passer une mise à l'enquête sur cette nouvelle réglementation. Cela devrait déboucher sur une zone de rencontre dans ce secteur, qui comprend le parking du Centre, pendant 4 mois. La première semaine de ces 4 mois, les étudiants et leurs encadrants seront là pour mettre en place des idées d'aménagement de mobilier urbain provisoire, de signalisation et autres. C'est une occasion pour nous tous d'aller à la rencontre de ces personnes pour discuter, faire remonter vos idées, vos craintes et vos suggestions.

C'est un essai provisoire et au terme de cet essai une évaluation sera faite par les services de l'Etat et nous permettra de savoir s'il faut continuer dans cette voie, changer d'axe ou abandonner. Pour les personnes qui s'inquiètent du report de la circulation sur d'autres rues du village et notamment l'Ochettaz, des contrôles seront fait avant et pendant cette période. J'aimerais préciser que cette mesure est totalement indépendante du plan d'affectation des Jordils. Si cet essai est concluant il se fera, indépendamment du sort du plan de quartier. C'est une réponse à une préoccupation d'aujourd'hui et nous voulons le mettre en place pour assurer la sécurité des enfants, des vélos et des autres véhicules autotractés qui se partagent la chaussée et pour donner à la rue du Centre une fonction plus conviviale que celle de corridor routier.

M. Panzera : J'aimerais vous parler du lancement de l'état zéro. Suite à l'acceptation par votre Conseil communal du préavis 16/19, la société Cand-Landi SA est sortie gagnante, selon les spécifications déposées, de l'appel d'offre public pour le curage et le contrôle caméra des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires sur notre commune. Les opérations ont commencé cette semaine. En raison du trafic des transports publics, des interventions de nuit sur la rue du Centre pourraient avoir lieu mais nous essayons de les minimiser afin de réduire les nuisances nocturnes possibles. Les opérations s'étendront aussi sur le bord du lac, profitant de la baisse exceptionnelle du niveau de celui-ci lors des années bissextiles. Nous espérons que ces travaux ne perturberont pas trop les habitants de notre village et nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

Mme Theumann : Vous vous souvenez sans doute que nous avons commencé en 2018 à travailler avec l'Association de la Sauvegarde du Léman pour l'arrachage de la Renouée, plante exotique et invasive. Cette action est préconisée sur plusieurs années. En effet, il faut en général 7 ans pour éradiquer cette plante. La Voirie s'était occupée de cette tâche jusqu'en 2017, action ensuite reprise dans son intégralité par l'association et l'aide de 18 bénévoles, y compris des Serpeliou. En 2019, ces bénévoles ont travaillé 119 heures, sensiblement le même temps qu'en 2018 (122 heures), pour arracher 105 kg au lieu de 286kg sur la même période l'année d'avant et sur 5 sites supplémentaires. C'est très encourageant car cela montre que la prolifération de cette plante diminue fortement sur le territoire communal, et qu'elle a des chances d'être totalement éradiquée. J'aimerais ici remercier tous ces bénévoles pour leur engagement et mentionner que grâce à eux, la voirie s'économise l'équivalent de 15 jours de travail.

J'en profite pour vous parler de la journée coup de balai, dans le cadre de la journée cantonale, qui aura lieu le samedi matin 4 avril, de 8h à midi, par n'importe quel temps, avec un apéro à la fin. Plus d'infos disponibles sur le site de la commune et dans le Serpeliou.

6. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Dubuis et consorts **« Plantation d'arbres sur le territoire communal »**

Etant l'auteur de ce postulat, M. le Président demande au premier vice-président de prendre sa place pour mener les débats.

M. le premier Vice-président passe la parole à M. Lehmann pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. Lehmann : Ayant pris connaissance du rapport municipal présent, qui nous paraît d'une importance primordiale pour le développement environnemental propice au bien-être et à la santé de la population ainsi que des visiteurs de notre commune, une réponse par laquelle les démarches essentielles sont présentées, et par ses approches qui se basent notamment sur des analyses scientifiques de la nature du sol envisageable pour les plantations d'espèces appropriées, les soins à y apporter ainsi que la formation du personnel y impliqué, finalement les prévisions budgétaires qui devraient suivre, la majorité de nos commissionnaires approuve son contenu.

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité moins une abstention qui fait l'objet d'un rapport minoritaire formulé par Mme Christine Parent, approuve la démarche de la Municipalité de s'engager dans l'évaluation et la mise en œuvre de nouvelles plantations sur le territoire de la commune et vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Dubuis & consorts.

M. le premier Vice-président passe la parole à Mme Parent pour la lecture des conclusions du rapport de minorité.

Mme Parent : En conclusion, je propose de prévoir une plantation d'arbres, et plus généralement de verdure, d'un montant dix fois supérieur à celle prévue par le préavis et cela reconductible d'année en année.

La Municipalité a quelque chose à ajouter

M. le Syndic : Dans son rapport de minorité, Mme Parent dit « M. le Syndic nous a informés que les CHF 10'000.— cités dans le préavis seront pris sur la ligne 3145.006 du budget (page 35 du budget) : Achats fleurs et autres plantes CHF 25'000.--. Ce ne sont pas CHF 10'000.— supplémentaires. ». Je crois qu'il a échappé à Mme Parent que le budget 2019 était de 15'000.— et qu'il est passé à CHF 25'000.— en 2020. La différence est bien de CHF 10'000.—

La commission n'ayant rien à ajouter, M. le Vice-président ouvre la discussion.

M. Pittet : D'abord je salue ce postulat. L'initiative est très intéressante. Ensuite, j'aimerais vous faire part de trois réflexions. Premièrement je me demande si on ne devrait pas profiter de ce mouvement qui consiste à apporter plus d'arbres dans la commune, pour prendre l'engagement de ne plus utiliser de glyphosate. Deuxièmement on parle beaucoup du problème des insectes et des espaces pour leur reproduction, soit les prairies sèches. A ce sujet je me demande si on ne pourrait pas étendre les espaces de prairies sèches sur les terrains appartenant à la commune pour favoriser cette reproduction. On économiserait des frais d'entretien, ce qui apporterait de l'eau au moulin de ceux qui veulent plus d'arbres. Pour

finir je me demande si on ne pourrait pas profiter de cette occasion pour donner une identité plus particulière à Saint-Sulpice. En effet, au lieu de planter toujours les éternels peupliers, hêtres et autres essences qui souffrent du réchauffement climatique, ne pourrait-on pas planter plutôt des arbres méditerranéens, des cyprès, des oliviers, des chênes verts, des chênes liège, etc. Des plantes non invasives qui pourraient donner une identité particulière à Saint-Sulpice et drainer un certain tourisme local.

M. le Syndic : Pour votre information la voirie n'utilise plus de glyphosates depuis au moins trois ans. Par ailleurs, certaines parcelles communales sont laissées en friche mais il faut savoir qu'une partie de la population est dérangée par les insectes. Pour finir nous avons pris contact avec la société PLANISOL pour choisir des essences adaptées au terrain et au climat. Nous ne planterons probablement pas d'essences exotiques, sachant que notre règlement prévoit de planter des essences indigènes mais nous choisirons celles qui sont adaptées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant Réponse de la Municipalité au postulat de M. Dubuis & consorts.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le rapport municipal ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 43 voix pour et 3 abstentions

- D'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Dubuis & consorts ;

7. Discussion sur le projet de nouveau port sur la Venoge présenté par la Municipalité à la commission du Laviau

M. le Président donne la parole à la Municipalité.

M. le Syndic : La commission du Laviau a été conviée à une simple séance d'information et pas en tant que commission chargée de l'étude du projet. Les trois quarts des informations que j'ai actuellement figurent déjà dans le rapport de la commission du Laviau qui est retranscrit dans le procès-verbal de la dernière séance. Je vous rappelle que le Canton doit prolonger notre concession de la Venoge et que nous sommes en attente de leur réponse. Nous attendons aussi la réponse du Canton sur le nombre de places autorisées et nous avons juste entendu dire qu'ils pencheraient vers la solution intermédiaire mais nous n'avons pas de réponse concrète. Au vu de ce qui précède il nous sera difficile de répondre ce soir à vos questions mais je vous propose de les mettre par écrit afin que tentions d'y répondre d'ici le prochain conseil, si nous recevons des nouvelles d'ici là.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Gygax : Je constate que c'est un peu compliqué d'avoir des détails de la part de la Municipalité et je proposerai plutôt que la commission du Laviau soit convoquée tous les 2 ou 3 mois pour être informée de l'état d'avancement du projet. Elle pourra ensuite rapporter les informations au Conseil pendant les séances. Ce sera probablement plus sage et plus discret.

M. Dijamatovic : J'appuie complètement la proposition de M. Gygax.

M. Lehmann : La commune de Préverenges est aussi concernée par la Venoge et peut-être qu'ils ont aussi une commission pour étudier ce projet. Est-ce que les commissions ne pourraient pas se rencontrer ?

Mme Dubuis : Je vous écrirais volontiers mes questions mais j'aimerais déjà éclaircir un point ce soir : le lis dans le rapport que les services communaux étaient engagés pour la préparation du projet d'un nouveau port et à la page suivante il est noté que la Municipalité n'entend pas investir le moindre franc. J'aimerais donc savoir si la commune a déjà investi de l'argent dans le port ou si par ressources communales on entend des moyens non-financiers. Par ailleurs, même si on attend des réponses du Canton, est-ce qu'un agenda se profile déjà pour la construction du nouveau port ?

M. le Syndic : J'abonde dans le sens de la sagesse de MM. Gygax et Dijamatovic. Je ne vais pas pouvoir répondre à ces questions ce soir car il me manque trop d'éléments pour le faire. Nous tiendrons au courant régulièrement la commission du Laviau et je vous invite à faire parvenir vos questions à la commission ou directement à la Municipalité. Par ailleurs, je ne sais pas si Préverenges a une commission pour traiter ce sujet mais à chaque réunion le syndic de Préverenges était présent et il s'est engagé à être présent à chaque fois.

Je ne peux en aucun cas donner de réponse ce soir sur ce sujet sensible alors que nous n'avons pas été prévenus que ce thème serait abordé et que nous n'avons pas pu récolter les données et informations que vous réclamez.

M. Laurent Clerc : Je souhaite que dans le cadre de cette discussion vous conduisiez le débat et les travaux du Conseil en adéquation avec le règlement et notamment l'article 64 et la subtile différence qu'il présente avec l'article 65.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

8. Dépôt du Préavis No 02/20 : Plan d'affectation « sus le Jordil »

La Municipalité a quelque chose à ajouter :

M. Brandt : Ce préavis était attendu depuis longtemps et il est vrai qu'il est issu d'une longue maturation. Cela a commencé par un concours suivi de nombreux allers-retours entre la commune, le Canton et les propriétaires. Les Municipalités qui se sont succédé ont partagé le souci de maîtriser le développement de notre commune dans une tendance actuelle à la densification des zones construites. C'est la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) que nous avons votée. Le but de nos échanges avec le Canton était de maîtriser au mieux ce développement afin d'éviter quelque chose de trop démesuré. Il s'agit ici de plusieurs parcelles regroupées qui ont une contrainte supplémentaire par rapport à celles dont certains d'entre nous sont propriétaires : elle fait l'objet d'un plan de quartier, appelé maintenant plan

d'affectation, qui a pour but de construire de manière coordonnée et réfléchie. Cela peut avoir des effets sur le plan architectural, sur les études imposées sur la circulation, sur l'intégration, la biodiversité et autres. Ce n'est donc plus uniquement à la Municipalité de donner une autorisation de construire. Le Conseil communal doit voter sur ces questions et le Canton à également un droit de regard sur le projet. D'un côté il y avait les propriétaires qui avaient un projet qui respectait les règles en vigueur et de l'autre la population inquiète qui trouvait le projet trop important. Finalement les propriétaires ont accepté d'enlever 2000 m² de surface bâtie, soit un étage à chaque bâtiment. La Municipalité a présenté ce projet au Canton qui l'a refusé en demandant que l'on en fasse beaucoup plus, en application des normes actuelles. Comme il s'agit d'une zone de développement il fallait 625 m² de surface construite pour 1000 m² de terrain, au lieu des 450 m² que nous proposons. Nous avons refusé de revenir sur notre projet et finalement une solution a été trouvée en créant le cordon vert que vous voyez sur le plan et en l'excluant du calcul de la surface bâtie. Le résultat est un projet qui est conforme au règlement général sur l'aménagement des territoires et de constructions datant de 2011. Il ne s'agit donc pas ici de densification mais de l'application d'un règlement voté, accepté et appliqué depuis 2011. Les personnes qui viendront habiter dans ces bâtiments seront, en partie, des séniors qui pourront profiter des logements adaptés mais, comme il y aura également des appartements de 2, 3 ou 4 pièces ce qui garantit une certaine mixité sociale. La Commune va également profiter de ce projet, non seulement par l'arrivée de nouveaux contribuables mais par la création d'espaces de jeu publics qui sont prévus dans le plan. Je pense qu'avec ces documents vous pouvez vous faire une idée assez précise de ce qui va être réalisé mais je reste aussi à votre disposition.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis No 02/20.

Mme Burrus : Je comprends les difficultés auxquelles la Municipalité a été confrontée dans les négociations avec les promoteurs et avec le Canton et je salue les efforts fournis et les progrès effectués. J'ai pris connaissance de tous les documents que vous nous avez transmis et suis sensible à certains aspects du projet. Même si on est opposant, on n'est pas forcément neinsager sur tous les points. Dans ce préavis je pense que vous avez un peu minimisé le nombre d'oppositions. D'après moi il y en a plus d'une centaine étant donné que certaines oppositions sont groupées. Un plan de quartier c'est très important pour la commune et c'est un sujet sensible pour nous actuellement. Nous voyons ce qui se passe dans d'autres communes : Tolochenaz, Echandens, Epalinges, Morges et même Genève. La densification est un sujet de plus en plus délicat. Vous vous référez à une situation de 2011 mais en presque 10 ans la situation a beaucoup changé et pas forcément dans le bon sens. Il faut surtout faire attention à ne pas verser dans l'émotionnel et rester sur un plan factuel pour traiter ce sujet. Pour ma part, je voudrais qu'on évite, au sein de la commune, de personnaliser les causes. Nous avons connu un débat en 1992 qui a divisé la commune et a fait beaucoup de mal, comme ce qui s'est passé à Tolochenaz et il faut absolument éviter cela. Je regrette donc que, dans les conclusions du préavis, la Municipalité n'ait pas eu le courage de dire que, au vu de l'importance du débat, toute la population devait être consultée sur le sujet, comme la ville de Morges vient de le faire pour la question du parc des sports et de la piscine. J'encourage donc la Municipalité à changer d'avis à ce sujet car j'aimerais que le débat dépasse le cadre du Conseil et que la population tranche par le biais d'un référendum. J'aimerais aussi que l'on dépasse le clivage entre nos deux groupes et que les gens soient assez intelligents pour adhérer à cette proposition de référendum sans s'attacher à la personne ou le groupe qui est à son origine. Comme vous tous je souhaiterais un développement harmonieux mais pas trop rapide de notre commune et j'aimerais que l'on prenne des décisions qui tiennent compte de l'intérêt de ceux qui sont déjà là mais aussi de ceux qui viendront.

M. Brandt : Loin de nous l'idée de personnaliser le débat. Nous présentons un projet et ne parlons ni de personnes ni d'attitudes envers le projet. Pour ce qui de votre remarque quant

au nombre d'oppositions, j'en prends acte mais je voudrais vous dire que nous avons convoqué des opposants pour des audiences de conciliation, comme nous y sommes obligés, et certaines personnes ne semblaient même pas être au courant qu'ils avaient fait opposition car ils pensaient avoir signé une pétition. Certaines oppositions ont donc un poids relatif car les intentions et les intérêts sont divers. Pour en venir à la question du référendum spontané, nous ne pensons pas que c'est une solution car nous nous en tenons aux responsabilités de chacun. Notre responsabilité lorsque nous acceptons ou refusons un permis de construire est de prendre une décision qui fera un content et un mécontent. Votre responsabilité et votre pouvoir, en tant que Conseil communal, c'est de prendre position sur ce plan d'affectation. C'est votre liberté de cascader votre responsabilité sur la population mais ce serait mieux que les élus fassent usage de leurs prérogatives. Même si la population a toujours le dernier mot, demander un référendum spontané maintenant serait une façon de se défausser de votre responsabilité. Contrairement à ce qui s'est passé à Crissier ou à Bussigny nous avons réussi à maîtriser et limiter notre développement. Contrairement à ce qui se dit, il ne s'agit pas ici d'une augmentation de population de 500 personnes mais plutôt d'environ 350. 350 personnes c'est un peu plus que le quartier de Vallaire ou celui de la Venoge. Le règlement date de 2011 mais il prévoyait déjà les projections de développement, y compris le plan des Jordils. Ce plan est bien étudié, qui laisse beaucoup de place à la végétalisation et qui vous garantit que le cordon arboré sera réaménagé et protégé. Cela nous évitera d'avoir à accepter un projet moins satisfaisant plus tard. En 2040 il y aura environ 1 million d'habitants dans le canton de Vaud et cette population viendra dans les centres urbains. Aujourd'hui nous avons un projet maîtrisé et un refus ne nous donnera qu'un répit sans garantie de retrouver de telles conditions plus tard.

M. Pittet : Par rapport au référendum, je comprends votre point de vue quand vous dites que nous sommes responsables et que c'est à nous de prendre les décisions de développement courant de la commune. Cependant, nous ne sommes pas ici dans un cas ordinaire. On est en train de parler de 8% d'augmentation de population, ce qui n'est pas anodin, et les gens ont le droit de s'exprimer là-dessus. Par ailleurs, vous parlez de développement maîtrisé mais si on regarde les 7 dernières années, Saint-Sulpice a augmenté sa population de 54%. Si on appliquait cette règle au canton, la population aurait déjà dépassé 1 million d'habitants. Parmi les villes et bourgs du canton, nous sommes la commune qui a le plus augmenté sa population. Si notre augmentation avait été linéaire, peut-être que ce plan serait accepté facilement mais c'est le plan de trop.

Pour finir, je sais que pendant la procédure d'opposition, il y a eu une prise de conscience qu'il fallait demander une contribution aux promoteurs afin de financer le surcoût des infrastructures qui, contrairement à ce qui est indiqué dans le préavis, sont saturées. J'aimerais donc savoir si vous allez tenter de faire autre chose que juste l'aménagement de deux rues au centre du village. Ces aménagements sont appréciables mais quand même principalement cosmétiques.

M. Brandt : Je connais votre position puisque vous êtes vous-même opposant et je comprends aussi vos doutes. On peut faire dire beaucoup de choses aux chiffres et vous en faites la démonstration lorsque vous dites que notre commune a la plus forte augmentation de population du canton. Au fil des années l'augmentation s'est faite au gré des villas qui ont été remplacées par des immeubles mais elle a été maîtrisée et prévue par le règlement de 2011. Personne n'a d'ailleurs demandé de référendum spontané à ce sujet. Ce règlement qui permet de densifier a été voté par le Conseil communal. Il y a donc eu une augmentation comme vous le soulignez mais la commune se porte bien, nous avons une bonne qualité de vie, l'école est tout à fait adaptée et toutes les autres infrastructures fonctionnent. Nous ne sommes pas dans le cas d'une mégapole qui aurait explosé sans que les infrastructures suivent. C'est évident que la population a le droit de s'exprimer mais fondamentalement la règle c'est que si les gens ne sont pas d'accord avec les projets, ils prennent leur bâton de pèlerin, vont chercher d'autres personnes et soumettent ensuite l'objet au peuple. Il n'y a pas de traitement de faveur pour

un objet plutôt qu'un autre. Pour ce qui des infrastructures techniques, des conventions ont été faites, les canalisations sont correctement dimensionnées et les chaussées seront adaptées. Pour ce qui est des infrastructures communautaires nous n'avons pas de règlement mais il n'y a pas eu d'accroissement des droits à bâtir. Le règlement prévoit un Indice d'Utilisation du Sol (IUS) aujourd'hui et le plan d'affectation le respecte. Il n'est donc pas possible de demander une contribution réglementaire aux infrastructures communautaires. En revanche il est fort probable qu'il y ait des participations à des éléments d'infrastructures mais rien n'est encore déterminé.

M. Chappuis : Je résumerais les réactions entendues jusqu'à maintenant par le mot : paradoxe. Comme vous l'avez dit M. Brandt, ces terrains, dite parcelle Pestalozzi, sont en zone mixte de moyenne densité. Imaginons qu'un propriétaire d'un terrain en zone constructible souhaite le valoriser. Cette possibilité existe depuis 10 ans dans le Plan Général d'Affectation et, du jour au lendemain, parce que les gens en ont assez de voir des grues et veulent rester à la campagne alors qu'on est aux portes de la ville, ce propriétaire peut juste planter des pommes-de-terre et faire pâturer des vaches sur son terrain. Je vous laisse réfléchir à cela.

Mme Berner : On a parlé tout à l'heure de guerre de groupe mais je ne le vois pas ainsi. Je pense qu'il y a des personnes de bon sens dans les deux groupes. Je pensais aussi au cas d'un propriétaire qui a déjà vu un projet de construction lui être refusé il y a quelques années. Sachant que la tendance actuellement est au rejet des plans de quartier, que va-t-il se passer pour ce propriétaire si c'est le cas ici et que peut-il faire ?

M. Brandt : Si le plan est refusé, rien ne se fera. Le propriétaire peut revenir avec un projet mais s'il est plus petit c'est le Canton qui le refusera. Les gens qui ne souhaitent pas voir ces parcelles construites seront contents car tout sera paralysé et il ne se passera rien. Par contre, lorsque nous devront rendre notre copie en 2026 au Canton pour réamorcer la révision du Plan Général d'Affectation, on nous demandera probablement de construire avec une densité plus élevée qu'aujourd'hui.

M. Gygax : Pour avoir participé aux travaux du PGA en 2010 j'abonde dans le sens de M. Brandt et le félicite pour la qualité du préavis. Je suis cependant un peu plus sceptique vis-à-vis du point du préavis qui concerne la capacité d'accueil des infrastructures. Il faudrait être plus précis concernant le collège ainsi qu'au sujet du trafic dans la rue du Centre. Vous avez sûrement vu que le revêtement de la route, au centre du village, est en train de s'effriter à la vitesse grand V et je doute que 400 ou 500 véhicules supplémentaires par jour soient de nature à arranger les choses. Deuxièmement, l'étude préliminaire de capacité d'accueil du trafic repose sur des chiffres datant de 2016 et je demanderais à la commission de se pencher sur le nombre de véhicules maximum qui peuvent venir grossir le trafic avant que ce dernier soit saturé. Il faudra tenir compte des Jordils mais aussi des constructions du Petit-Verger qui viennent d'être construits.

M. Brandt : L'étude mobilité qui a été faite est en ligne sur le site de la commune. Pour ce qui est des infrastructures, le risque de surutilisation est surtout sur le réfectoire scolaire. C'est le seul point sur lequel il y aura peut-être des mesures à prendre.

M. Piller : Si le plan était refusé est-ce que le propriétaire pourrait construire les bâtiments les uns après les autres sur ces parcelles, comme c'est le cas au Petit-Verger ou au Laviau ?

M. Brandt : Non, ce n'est pas possible. Le projet doit se faire d'un bloc ou pas du tout. Au Petit-Verger ils n'ont pas eu cette contrainte et ils auraient donc pu construire un bloc après

l'autre. Tant que le règlement impose un plan de quartier sur ces parcelles, les constructions devront être coordonnées. Cela pourrait changer seulement si en 2026 le règlement devait prévoir autre chose.

M. Ruegg : Je voudrais préciser que l'état de la chaussée dans le centre du village est également dû aux bus articulés que nous avons dû accueillir momentanément mais qui ne passeront plus par-là à l'avenir. Pour ma part je trouve ce projet très bien étudié et notamment pour la mixité puisqu'il aura une quarantaine d'appartements pour des personnes âgées, des studios et des appartements jusqu'à 4,5 pièces. Ensuite, on parle de densité mais je vous invite à visiter le quartier des Fiches Nord à Lausanne ou le quartier qui est train de se terminer à la sortie du tunnel de Marcolet à Crissier ou encore le quartier qui est en train de se construire à Bussigny en direction du Moulin du Choc et là vous allez voir ce que c'est que la densité.

M. Wessner : Il y a une parcelle à côté des Vergers qui sera peut-être constructible un jour et il faudra aussi en tenir compte dans la projection qui sera faite de l'augmentation du trafic ces prochaines années.

M. Brandt : Je ne connais pas par cœur les droits à bâtir de cette parcelle mais cette question me permet de donner une précision sur les places de parking. Dans le projet, le dimensionnement est restrictif et ne prévoit en principe qu'une place de parking par appartement. Vous pourriez craindre que les véhicules supplémentaires se garent ailleurs mais vous avez voté le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et comme vous le savez, pour avoir un macaron il faudra justifier d'un besoin. Quant au domaine public il est surveillé par la police. Les nouveaux habitants qui viendront le feront donc en connaissance de cause. C'est d'ailleurs une nouvelle tendance en zone urbaine et cela va limiter l'impact automobile.

M. Lehmann : A mon avis le projet est exemplaire du point de vue du respect de la nature et notamment l'ancien noyer qui va rester au centre. Ma question concerne la Loi sur la Préservation et la Promotion du Parc Locatif (LPPPL) qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Vous promettez des loyers abordables mais j'aimerais savoir ce que pourrait faire de plus la Municipalité pour obtenir des subventions cantonales ou pour participer elle-même à la subvention de ces loyers.

M. Brandt : C'est une question politique que vous posez. Faut-il des loyers contrôlés ou pas ? Je pense que dans cette salle les avis seraient partagés. Dans la négociation générale nous avons imposé un quota de loyers abordables qui nous a semblé suffisant mais il sera certainement jugé insuffisant pour certains et trop élevé pour d'autres.

M. Richards : Il y a peu de temps nous étions 3000 habitants et actuellement nous sommes plus de 5000. J'aimerais qu'on me dise combien de bâtiments ont été construits depuis 3 ans et quelle a été l'augmentation de population. Il me semble qu'à Saint-Sulpice nous avons fait notre part vis-à-vis du Canton. Ensuite, j'aimerais que la commission se penche sur l'impact de cette augmentation de population sur la pollution.

M. Brandt : Nos jeunes doivent se loger et l'Ouest lausannois est en pénurie de logements. Ces appartements permettront de loger des personnes âgées et des jeunes avec des loyers raisonnables. Cette population nous permettra un brassage de la population pour garder notre village vivant.

Mme Parent : C'est bien de limiter le nombre de voitures mais il faut développer les transports en commun afin que tous les membres de la famille puissent se déplacer facilement. Il faut

également penser à prévoir des arrêts de bus proches des habitations car s'ils sont trop excentrés ils seront difficiles d'accès pour les personnes âgées.

M. Brandt : Le quartier va être très bien desservi par les bus. Le 31 va s'arrêter devant, dans les deux sens, avec une bonne fréquence et un trajet qui va jusqu'à la gare de Renens. Le 701 va effectivement passer sur la route cantonale mais il y a un projet en étude pour prévoir un droit de passage entre les Jordils et la route cantonale. Ce n'est pas encore fait mais c'est en bonne voie. Il a enfin le 33 qui ne passe pas très loin. Donc le quartier sera très bien relié contrairement au quartier construit à Bussigny notamment.

M. Clerc : Indépendamment de la connexion au réseau public je doute que la population de Saint-Sulpice se limite à une seule voiture. Les personnes qui viennent habiter à -Sulpice ne roulent habituellement pas à vélo.

M. Wessner : Si le propriétaire en a assez et qu'il décide de vendre son terrain à plusieurs personnes en le morcelant, le plan d'affectation ne pourrait plus s'appliquer.

Brandt : L'obligation d'avoir un plan d'affectation est totalement indépendante du nombre de propriétaires. S'il y avait plusieurs propriétaires ils seraient tous liés par le plan d'affectation.

M. Matthey : Vous avez parlé de logements pour les jeunes mais il se trouve qu'à Saint-Sulpice on déborde de jeunes puisqu'on a beaucoup d'étudiants qui y habitent. Y aura-t-il des possibilités de réserver ces logements pour les non-étudiants ?

M. Brandt : Non, on ne peut pas discriminer une partie de la population. Certains étudiants sont en foyer mais d'autres louent des appartements à 3 ou 4. Sur les appartements disponibles il n'y aura probablement pas beaucoup d'étudiants sur les appartements d'1 ou 2 pièces car le rapport loyer/surface ne sera pas favorable mais sur les appartements plus grands c'est possible.

M. Racine : il me semble que nous avons actuellement 700 étudiants qui habitent sur notre territoire. Avec l'ouverture du Vortex, la pression sur Saint-Sulpice va sûrement se relâcher et des logements risquent d'être libérés. Je voudrais que la commission tienne compte de cette donnée dans son étude du préavis.

M. Dijamatovic : Est-ce que la Municipalité a essayé d'estimer la contribution financière des nouveaux habitants de ce quartier ? Cela mériterait d'être connu et pourrait peser en faveur du projet.

M. Brandt : Nous avons tenté l'exercice avec le boursier mais il y a trop d'inconnues et nous avons renoncé à chiffrer ce qui ne pourrait être qu'une estimation très vague.

M. Mouvet : Je suis le premier à regretter la densification mais c'est la loi. D'un point de vue purement légaliste, nous pouvons faire certaines choses et d'autres pas. Je voudrais féliciter la Municipalité pour la présentation de ce plan mais je voudrais aborder le thème du phasage car je ne vois pas ce qui empêcherait le propriétaire de construire en plusieurs étapes et pas tout en même temps.

M.Brandt : Si le plan d'affectation est approuvé on pourrait imaginer un phasage. Ce qui n'est pas possible c'est de démembrer le plan pour en approuver des parties séparément. Par

contre le phasage n'est pas toujours une bonne idée car des chantiers successifs sont plus coûteux et à l'origine de plus de perturbations.

Mme Dubuis : Je voudrais souligner la qualité des négociations de la Municipalité avec le Canton. En tant que jeune étudiante moi-même je pense qu'il faut se demander comment loger les jeunes, ceux qui ont grandi à Saint-Sulpice, ceux qui s'y sont installés il y a des années et qui s'y plaisent. Le quartier des Jordils répond en partie à la demande de cette jeune population qui arrive sur le marché de l'emploi et à laquelle il faut penser.

Pour ce qui de la proposition de référendum spontané, je n'y suis pas favorable. En effet, je vais à l'épicerie parfois et je me suis retrouvée confrontée aux personnes qui font signer cette pétition et qui ne donnent pas d'informations correctes. Je pense que nous avons toutes les informations nécessaires à la prise d'une décision et c'est, selon moi, de notre responsabilité.

La parole n'étant plus demandée, M. Président clôt la discussion.

M. le Président : Un problème de conflit d'intérêt se pose pour certains d'entre vous car le préavis propose, au point 2 de ses conclusions, d'approuver les propositions de réponses aux oppositions et aux observations formulées à l'endroit du projet soumis à l'enquête publique. Par principe, un Conseiller communal ne peut pas se prononcer sur sa propre opposition. Les 5 Conseillers communaux qui sont dans ce cas ne pourront donc pas participer à la commission chargée d'étudier ce préavis ni voter sur le point 2 du préavis qui traite des oppositions. Pour ce qui est de la question des 4 Conseillers communaux qui sont les conjoints d'opposants au projet, j'ai examiné la question au cas par cas et suis arrivé à la conclusion qu'ils ne rentraient pas dans les critères du conflit d'intérêt.

Mme Burrus : J'ai également pris des renseignements au service des communes. On m'a cependant donné une réponse un peu différente de la vôtre pour ce qui est des personnes qui ont fait opposition à ce projet. En effet, on m'a confirmé que les opposants pouvaient faire partie de la commission mais qu'ils ne pourraient simplement pas se prononcer sur leur propre opposition.

M. le Président : J'ai connaissance de cette possibilité mais il me semble que nous sommes assez nombreux pour trouver des commissionnaires qui n'ont pas fait d'opposition et qui pourront donc participer à tous les débats de la commission, sans restriction, ce qui paraît plus simple.

Une commission ad hoc, avec présidence ASSE est chargée de l'étude de ce préavis et rendra son rapport au Président pour le mercredi 4 mars 2020 au plus tard.

9. Dépôt de la Motion « Inclusion et accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap dans notre commune »

M. le Président invite les membres du Conseil qui souhaitent que la motion soit renvoyée en commission à lever leur carton.

Avec **11 voix pour**, le cinquième des membres présents est atteint et la motion est donc renvoyée en commission.

Une commission ad hoc, avec présidence ASSE est chargée de l'étude de cette motion et rendra son rapport au Président pour le mercredi 4 mars 2020 au plus tard.

10. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : rien à signaler.

APREMADOL - Mme Michel : Nous avons eu 2 séances, le 12 décembre et le 30 janvier. Le projet de la réponse à l'urgence évolue mais il prend du retard parce que le personnel qui fera partie de ce projet doit être engagé et une formation doit aussi être prévue. La mise en place du projet commencera donc au mois de juin.

ARASOL - Mme Dubuis : rien à signaler

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : rien à signaler

ORPC : M. Golaz : Les statuts qui avaient été acceptés en septembre passé par le Conseil communal ont été définitivement validés par le Conseil d'Etat

PolOuest – M. Piller : rien à signaler

SDOL – M. Bähni : rien à signaler

13. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la discussion.

Mme Burrus : J'ai deux questions à poser à la Municipalité. D'abord j'ai lu dans les journaux qu'une importante réunion de communes a eu lieu le 23 janvier dernier à Rolle sous l'appellation « les assises de la péréquation » ou quelque chose d'approchant. J'aimerais donc savoir si notre commune a participé à cette réunion et si oui, quel a été le résultat. Ensuite j'aimerais revenir sur les informations données par M. Brandt sur l'expérience du 20 km/h au centre du village et j'aimerais vous dire que je regrette que la mise à l'enquête ai été faite uniquement par la Feuille d'Avis Officielle. Beaucoup d'habitants n'étaient pas au courant car ça n'avait pas été affiché au pilier et ça n'a pas fait partie des informations automatiques que nous recevons de la commune et ils ont regretté de ne pas pouvoir poser des questions à ce sujet et notamment en ce qui concerne la possibilité d'étendre l'expérience à l'Ochettaz.

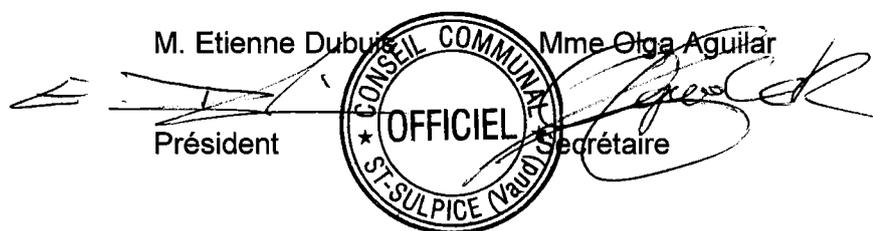
Mme Theumann : Je pense que M. le Syndic et moi-même vous avons déjà informés que nous faisons partie d'un groupe de travail sur la question de la péréquation mais cette assemblée qui a lieu à Rolle était en marge des associations dont nous faisons partie, raison pour laquelle nous n'avons pas souhaité y participer.

Mme Dubuis : En tant que représentante de l'ARASOL je constate que nous sommes la seule commune à ne pas avoir les dates de toute l'année civile. Je souhaiterai que le bureau examine la possibilité de nous donner ces dates et même, en fin d'année, de communiquer toutes les dates de l'année suivante, cela faciliterait beaucoup le travail des conseils intercommunaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22h50 et invite à partager le verre de l'amitié.

Conseil communal

M. Etienne Dubuis M. Etienne Dubuis Mme Olga Aguilar
Président OFFICIEL Secrétaire
ST-SULPICE (Val de)

The image shows the official stamp of the Commune of St-Sulpice (Val de) in the center. The stamp is circular with the text "CONSEIL COMMUNAL" at the top, "OFFICIEL" in the middle, and "ST-SULPICE (Val de)" at the bottom. To the left of the stamp is a handwritten signature, and to the right is another handwritten signature. Below the signatures are the printed names "M. Etienne Dubuis" and "Mme Olga Aguilar", and below those are the titles "Président" and "Secrétaire".